



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valdeloire.fr](http://www.centre-valdeloire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 21.05.31.10**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt  
CAP FILIERES  
Adoption du CAP VIANDES BLANCHES 4<sup>ème</sup> génération  
Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **21 mai 2021** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

**VU** la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

**VU** le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 ;

**VU** le régime cadre notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

**VU** le régime cadre notifié SA 59141 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles » ;

**VU** le régime d'aides exempté n° 60577, relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 » ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

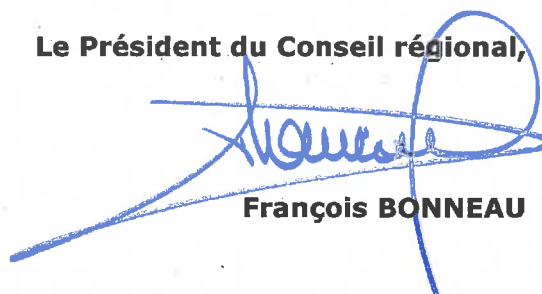
**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 11 mai 2021 ;

#### **DECIDE**

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION (annexe 1) avec ARIPORC et le CRIAVI et le programme avec fiches actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de **2 310 983 €** au titre de la politique agriculture régionale et 3 430 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

#### **SIGNE ET AFFICHE LE : 21 mai 2021**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Brétonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE VIANDES  
BLANCHES 4EME GENERATION  
2021-2025**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 21 mai 2021 (CPR n°21.05.31.10), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**ARIPORC**, (interprofession), Siret n° 31461145700019 ayant son siège situé 1 avenue de Vendôme, 41013 BLOIS cedex, représenté par son Président Monsieur Eric VAN REMOORTERE,

**ET**

**CRIAVI**, (interprofession) ayant son siège situé 1 avenue de Vendôme, 41013 BLOIS cedex, représenté par son Président Monsieur Guillaume GONET,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 ;

**VU** le régime cadre notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

**VU** le régime cadre notifié SA 59141 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles » ;

**VU** le régime d'aides exempté n° 60577, relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 » ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 21.05.31.10 du 21 mai 2021 adoptant le programme relatif au CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION 2021-2024

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP VIANDES BLANCHES 4<sup>ème</sup> génération » co-construit avec le CRIAVI et ARIPORC.

### **ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière**

#### **Enjeux de la filière viandes blanches régionale et axes stratégiques**

Les **enjeux** identifiés pour la filière viandes blanches régionale dans les années à venir sont :

- ✦ ECONOMIQUES : capacité à répondre au marché et aux exigences à venir en termes de quantité, qualité et sécurité sanitaire, assurer l’approvisionnement des entreprises régionales, gagner en compétitivité pour préserver de la valeur et mieux la négocier ...
- ✦ SOCIAUX : renouvellement des générations, conditions de travail et savoir travailler à plusieurs, gestion des risques et acceptabilité des métiers, ouverture au questionnement des jeunes consommateurs ...)
- ✦ ENVIRONNEMENTAUX : limiter l’impact de la production jusqu’à la consommation, s’adapter aux changements climatiques et mobiliser tous les acteurs de changement.

### **ARTICLE 3 - Programme d’actions (annexe A)**

Le programme décliné en 4 axes est présenté en annexe A

- Axe A : Accompagner les porteurs de projet
- Axe B : Poursuivre et intensifier la démarche de progrès
- Axe C : Accompagner les investissements multiperformants
- Axe D : Conduire le projet régional en filière

### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 310 983 € au titre de la politique agriculture régionale** et **3 430 000 € au titre du FEADER** sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

### **ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION**

L’engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d’application définies en Commission permanente régionale.

#### Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

### **ARTICLE 6 - Durée du CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

### **ARTICLE 7 - Suivi du CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION – Avenant**

1. Compte rendu annuel

ARIPORC et le CRIAVI adressent un rapport annuel d'activités à la Région.

## 2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, ARIPORC et le CRIAVI adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

## 3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

### **ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

ARIPORC et le CRIAVI s'engagent à mettre en place et à animer le CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION.

### **ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

ARIPORC et le CRIAVI s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

### **ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 21 mai 2021

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Vice-Président

Le Président d'ARIPORC

Harold HUWART

Philippe VAN DEN BROEK

Le Président du CRIAVI

Guillaume GONET



## Le PLAN d'ACTIONS DURABILITE de la FILIERE VIANDES BLANCHES décliné autour de 4 AXES

### AXE A – ACCOMPAGNER LES ELEVEURS DANS LEUR PROJET

- A.1. DEFINIR UN CADRE REGIONAL
- A.2. DEFINIR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ADAPTE AU PORC
- A.3. ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION/INSTALLATION
- A.4. DEVELOPPER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### AXE B – POURSUIVRE ET INTENSIFIER LA DÉMARCHE DE PROGRES

- B.1. APPUI TECHNICO-ECONOMIQUE ET REFERENCES REGIONALES
- B.2. BONNES PRATIQUES – CAHIER DES CHARGES et CHARTES
- B.3. NOUVEAUX INDICATEURS DE PERFORMANCES MULTICRITERES

### AXE C - ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS MULTIPERFORMANTS

- C.1. AIDE A L'INVESTISSEMENT en ELEVAGE
- C.2. FONDS DE GARANTIE de la FILIERE VIANDES BLANCHES
- C.3. INVESTISSEMENT AVAL en REGION

### AXE D – CONDUIRE LE PROJET REGIONAL en FILIERE

- D.1. RASSEMBLER LES INDICATEURS DURABILITE POUR PENSER AUTREMENT
- D.2. EXPLORER LES QUESTIONS MAJEURES AU NIVEAU REGIONAL
- D.3. PARLER ELEVAGE- METIERS - PRODUITS
- D.4. PARTAGER LES SIGNES DE PROGRES POUR MOBILISER
- D.5. DEVELOPPER UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE FILIERE

**CAP VIANDE BLANCHE 2021- 2025**  
**AXE A : ACCOMPAGNER LES ELEVEURS DANS LEUR PROJET**

**Action A.1 : DEFINIR UN CADRE REGIONAL**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La complexité et les interactions des différentes étapes pour conduire un projet d'élevage jusqu'à sa réalisation imposent de structurer l'encadrement et le conseil auprès des porteurs de projets pour gagner en temps et en efficacité.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	L'objectif est de : <b>définir</b> un cadre adapté, <b>répertorier</b> tous les moyens de conseils et d'information, <b>organiser</b> la mise en place, le suivi, la coordination des conseils et les relations entre tous avec l'éleveur au centre (futurs éleveurs, éleveurs ...)
<b>3. Contenu de l'action</b>	<p><b>Mobiliser et animer un groupe de travail</b> avec les OP/GP et Services départementaux spécialisés (Chambres/banques/CER ...) pour</p> <p><b>1- Définir un plan d'accompagnement pour les 6 grands types de projet =</b> Installation, Transmission, Rénovation, Amélioration, Extension, Diversification</p> <p><b>2- Rédiger et mettre à jour les fiches conseils et contacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Références technico-éco, techniques, évaluation contexte et prospectives</li> <li>- Liste des référents techniques et professionnels</li> </ul> <p><b>3- Créer un outil de Repérage – Identification – Information et Suivi des porteurs de projets</b> en s'appuyant sur un partenariat à consolider entre tous les intervenants</p> <p><b>4- S'engager et assurer un Retour d'expérience pour s'améliorer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction et Signature d'un cadre PARTENARIAL FVB entre l'équipe conseils et l'éleveur= définitions et modalités du fonctionnement de l'équipe conseil autour de l'éleveur avec désignation de « l'animateur »</li> <li>- Réaliser un cadre évaluation attente / satisfaction du porteur de projet et des partenaires</li> <li>- Retour d'expérience : analyse et mise en commun</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Les OP et GP de la FVB et les partenaires techniciens (OP, Chambres et OPAR) pour leur contribution dans le groupe et l'UGPPC pour l'animation du groupe, l'organisation et le suivi de la mise en œuvre de cette action et la cohérence avec les autres actions.
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Définition du cadre de travail/ cahier des charges et mise en place et utilisation d'un outil de repérage des porteurs de projets – conseils / signature partenarial / évaluation retour d'expériences
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Sur les 2 premières années, définition et mise en place des 6 Plans d'accompagnement puis révision régulière sur les 2 suivantes.
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viandes Blanches – ARIPORC -CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	La filière viandes blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 37 160 €</b></p> <p>20 journées de techniciens X 550 € max/jour = 11 000 €</p> <p>6 000 € pour une prestation : réalisation d'un outil en ligne de suivi et d'exploitation partenarial.</p> <p>48 jours d'animation UGPPC x 420 € / jour = 20 160 €</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 18 580 €</b></p> <p>Aide à 50 % = <b>18 580 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires



**CAP VIANDE BLANCHE 2021 - 2025**  
**AXE A : ACCOMPAGNER LES ELEVEURS DANS LEUR PROJET**

**Action A.2 : DEFINIR un Plan de RELANCE ADAPTE au PORC**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La production porcine régionale se trouve placée face à un virage <b>HISTORIQUE</b>. La dynamique des années 80 et 90 a permis d'installer et de conforter des exploitations porcines ayant un lien fort entre végétal et animal avec la fabrique d'aliment à la ferme. C'est un atout qui a permis de résister jusqu'ici à une concurrence extrême.</p> <p><b>Mais aujourd'hui, le changement de génération est à venir et les exploitations sont difficiles à transmettre.</b> Le manque de visibilité sur l'avenir impose la nécessité d'investir dans les systèmes adaptés, tant dans les élevages que dans les solutions d'accompagnement comme le naissage collectif, la transformation partielle des produits à la ferme, la méthanisation ... <b>Il est urgent d'identifier des schémas d'évolution pour repérer les leviers et rendre les systèmes d'exploitation plus résilients et attirants pour les jeunes.</b></p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Avec un aval bien présent et dynamique, un projet d'investissement important dans l'abattoir régional dans le Loiret et deux entreprises de transformation dynamique en Eure et Loir, l'objectif de la filière porcine est de conserver <b>un maillage d'éleveurs suffisant sur la région indispensable pour assurer localement et durablement une partie de l'approvisionnement comme de s'adapter aux changements à venir.</b></p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p>	<p><b>Pour construire et porter le développement, les acteurs que sont les coopératives porcines les plus impliquées sur le territoire doivent se mobiliser autour de cet enjeu commun de développement.</b> Ensemble, les groupements porcs <b>doivent définir précisément le plan de développement porcin</b> avec les objectifs, les moyens et le partenariat territorial pour <b>ensuite le mettre en œuvre et le suivre pour l'adapter si nécessaire.</b></p> <p>De même, il est stratégique de conduire de façon spécifique en région Centre Val de Loire l'étude porcine nationale portant sur les trajectoires d'évolution des exploitations porcines et ainsi se donner plus de moyens d'analyser et d'identifier les leviers nécessaires.</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Les groupements porcins volontaires notamment AGRIAL PORC et CIRHYO- et l'UGPPC</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p>Les résultats de l'étude TEEP pour Trajectoires d'Evolution des Elevages de porcs en Centre Val de Loire - Le plan de développement décliné à travers les objectifs, moyens et calendrier.</p>
<p><b>6. Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<p>2021 – 2022</p>
<p><b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Filière Viandes Blanches – ARIPORC - UGPPC</p>
<p><b>8. Partenariat</b></p>	<p>La filière viandes blanches</p>
<p><b>9. Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL : 33 080 €</b>  20 jours X 550 € max/j techniciens de l'élevage porcin = 11 000 €  12 000 € pour l'étude TEEP réalisée par l'IFIP  24 jours d'animation et mise en œuvre de l'action x 420 €/j = 10 800 €</p>
<p><b>10. Aide Régionale sollicitée</b></p>	<p><b>TOTAL : 16 540 €</b>  <b>Aide à 50 % = 16 540 €</b></p>
<p><b>11. Participation autres financeurs</b></p>	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p>

**CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025**  
**Axe A : ACCOMPAGNER LES ELEVEURS DANS LEUR PROJET**

**A.3 : Transmission / Installation**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La transmission des exploitations se complexifie, en particulier à cause des capitaux de plus en plus importants liés à la spécialisation et l'agrandissement des exploitations. Dans le CAP 3<sup>ème</sup> génération, la filière a testé un accompagnement spécifique et transverse de quelques éleveurs. Ce travail en amont permet de faire le lien ensuite avec de potentiels repreneurs et les PAI.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des exploitations ayant un élevage porcs et ou volailles et accompagner les repreneurs.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p>	<p>Pour conserver des exploitations « transmissibles » l'objectif est de réaliser <b>un suivi spécifique des éleveurs</b> qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers, à <b>partir d'un repérage issu des relations établies entre le conseiller (OPA, OP) et les éleveurs</b>.</p> <p>Cette action vient en complémentarité des repérages territoriaux pour les éleveurs qui ne sont pas suivis par un conseiller OPA ou OP. L'intervention peut se faire <b>jusqu'à 10 ans avant la transmission</b> pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b> <u>par les conseillers OPA et OP</u> zootechniciens</li> <li>2. <b>Visites par élevage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite : Sensibilisation et réalisation d'une synthèse (1 jour x 2 personnes)</b></li> </ul> </li> </ol> <p>Par le <u>binôme de conseillers : 1 conseiller élevage et 1 conseiller transmission</u> (temps en élevage et temps de préparation et de synthèse) : constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</p> <p><i>Si l'éleveur ne souhaite pas poursuivre le dispositif, la prestation s'arrête.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite : Échange et propositions d'actions (1/2 journée) :</b>  <u>Par le conseiller transmission</u></li> <li>- <b>Suivi de mise en œuvre (1/2 journée)</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (<b>au cours des 18 mois</b>) <u>par le conseiller transmission</u></li> <li>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact : Point d'avancement 2 à 3 ans après (1/2 journée)</b>  <u>Par le conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions, point sur l'avancement des démarches...</li> </ul> <p>3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour technicien</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>CAs, OP et GP - UGPPC</p>

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<u>Indicateurs de résultats</u> : Evolution du nombre de transmission d'élevage Viandes Blanches - Nombre de suivis réalisés <u>Indicateurs de suivi</u> : Nombre de jours sur l'action qui ont mobilisé des financements
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche ARIPORC - CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	La filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 51 485 €</b> <b>87,5 jours d'accompagnement de 25 exploitations</b> <u>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</u> (pour mémoire) <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> = 550 € maximum/jour x 2 x 25 exploitations agricoles = 27 500 € <b>2<sup>ème</sup> visite</b> = 550 € maximum/jour x 1/2 journée x 25 exploitations agricoles = 6 875 € <b>Suivi de mise en œuvre</b> = 550 € maximum/jour x 1/2 journée x 25 exploitations agricoles = 6 875 € <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> = 550 € maximum/jour x 1/2 journée x 25 exploitations agricoles = 6 875 € <b>8 jours de suivi et animation</b> des relations entre les réseaux soit 8 x 420 €/j = 3 360 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 25 743 €</b> <b>Aide à 50 % = 25 743 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025**  
**AXE A : ACCOMPAGNER LES ELEVEURS DANS LEUR PROJET**

**Action A.4 : DEVELOPPER la gestion des RESSOURCES HUMAINES**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<b>Les ressources humaines posent aujourd’hui de vraies difficultés tant en élevage que dans les différentes entreprises de la filière.</b> Le travail réalisé par exemple autour du ramassage de volailles reflète un manque croissant de personnel surtout pour des métiers difficiles.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	La filière, à tous les niveaux, a besoin de bras pour assurer les tâches quotidiennes qui peuvent handicaper voire stopper son fonctionnement par manque d’approvisionnement par exemple ou par défaut de personnel qualifié en élevage.
<b>3. Contenu de l’action</b>	Les agriculteurs et notamment ceux qui s’installent ou sont récemment installés, ont besoin de conseils et de formation, pour embaucher, apprendre à travailler ensemble, avec des associés, avec des salariés, à gérer les tensions et conflits ... Ce volet des ressources humaines a été trop longtemps oublié des priorités collectives de la filière et méritent aujourd’hui d’y mettre plus de moyens.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Eleveurs de porcs, volailles et lapins – Sur devis et présentation du projet RH de l’exploitation validé par son interprofession.
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nombre de demande – Nature des conseils et nbre de journées de conseillers – Retour d’expérience (évaluation des éleveurs)
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l’action</b>	Filière Viandes Blanches – ARIPORC -CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	La filière viandes blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : = 22 000 € (estimation)</b> 40 jours de conseils à 550 €max/j X 20 exploitations (en moyenne 2 jours /exploitation) 4 jours à 450 € de suivi et d’information auprès des éleveurs
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Pour mémoire : hors CAP - Sollicitation du dispositif « Accompagnement des entreprises agricoles – volet RH » - Aide à 50% = 11 000 €
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires Soutien de la FILIERE si elle le souhaite

## CAP VIANDE BLANCHE 2021/ 2025

### Axe B : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA DEMARCHE DE PROGRES

#### Action B.1 : Appui Technico-économique et Références régionales

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Le savoir-faire éleveur s'enrichit continuellement par la connaissance et le suivi de critères économiques, sociaux et environnementaux. Ils sont déterminants pour que chaque éleveur puisse conduire son projet d'élevage et contribuer ainsi à sa réussite comme à celle de la filière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<b>L'appui technique doit apporter à l'éleveur des indicateurs pertinents au regard de critères majeurs</b> que sont les coûts de production, sécurité sanitaire, qualité, bien-être animal, environnement. Ces données servent ensuite à définir un plan de progrès et à répondre aux cahiers des charges produits les plus exigeants et rémunérateurs.
<b>3. Contenu de l'action</b>	<b>1- Les techniciens des organisations de production volailles et groupements de producteurs de porcs</b> assurent grâce à différents outils de calculs et d'audits multicritères le repérage des points faibles et définissent avec l'éleveur un plan de progrès personnalisé. <b>2- L'objectif régional est que les OP et groupements volontaires alimentent l'observatoire régional</b> pour pouvoir produire ensuite <b>un référentiel régional, outil indispensable pour accompagner les projets des éleveurs dans en privilégiant la diversité</b> (rénovation, installation, création, transmission ...). Il faudra définir les modalités de production de ses références puis le fonctionnement annuel ainsi que la contribution de chacun.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Les OP volailles, GP porcs volontaires et les techniciens spécialisés Chambres d'agriculture et l'UGPPC
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	- <b>800 éleveurs suivis</b> dans les différentes organisations et groupements – Nature des suivis réalisés – indicateurs et contenus des cahiers des charges engagés - <b>Chaque OP/ GP et CA</b> s'engage à alimenter l'observatoire régional durabilité des indicateurs pertinents qu'il aura rassemblé sur la région Centre et à contribuer à l'analyse dans le groupe de travail.
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	La filière Viandes blanches - ARIPORC et CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	La filière viandes blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 32 080 €</b> - 40 jours de techniciens X 550€/jour= 22 000 € Travail pour constituer des références technico-économiques au sein de l'observatoire régional durabilité de la FVB et contribuer à l'analyse partagée sont éligibles. - <i>Pour mémoire : le coût total de suivi des élevages assuré par les OP/GP s'élève à 5.280 M€ soit 12 techniciens équivalent temps pleins.</i> - 6 jours par an x 420 € soit 10 080 € pour l'animation et la gestion de cette action qui va nourrir la réflexion économique au sein de la filière et servir de référence dans l'approche d'appui technique et de conseils auprès des

	porteurs de projets et leurs partenaires (banque, assurance, fonds de garantie ...).
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	TOTAL : <b>16 040 €</b> Aide à 50 % = <b>16 040 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement assuré par les bénéficiaires de la subvention

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe B : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA DEMARCHE DE PROGRES

#### Action B.2 : Bonnes PRATIQUES – CAHIER des CHARGES - CHARTES

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les réglementations, règles de productions et bonnes pratiques évoluent très vite. Pour être appliquées, elles doivent être diffusées et partagées au plus près des éleveurs et partenaires. Savoir conditionne la réactivité au changement des éleveurs et le collectif FILIERE donne du sens au projet régional.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<b>Mobiliser les connaissances et nouvelles exigences</b> autour des pratiques d'élevages pour mieux les intégrer dans la réflexion à conduire sur les sujets CLES qui se posent à la filière (par exemple modalités d'arrêt de la castration en porc ou généralisation de la lumière naturelle en élevage de volailles)
<b>3. Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Participation aux réseaux régionaux et nationaux</b> sur les différentes thématiques techniques visant à améliorer les bonnes pratiques (Bien Être Animal, Sécurité sanitaire, Environnement, Bâtiments ...)</li><li>- <b>Suivi de la mise en place des CHARTES de Bonnes Pratiques</b> : par exemple celle du ramassage des volailles ou du porc avec le Porc Français nouvelle version.</li><li>- <b>Formalisation des connaissances et recommandations en fiches conseils</b> en collaboration avec les acteurs de la filière régionale pour faire savoir et développer le savoir-faire en élevage et dans les différentes étapes de l'élevage jusqu'au produit</li></ul> Ces éléments viendront alimenter l'observatoire régional pour définir un plan d'actions si besoin.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	ARIPORC – CRIAVI - UGPPC
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Fiches et documents de synthèse formalisés et mises à disposition des différents publics (éleveurs, techniciens, partenaires ...)
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche – ARIPORC - UGPPC
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat avec les OP et GP ainsi que les instituts techniques, interprofessions nationales
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = : 16 040 €</b> 20 jours de techniciens X 550 € max/j + 12 jours d'animation X 420 € / j
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 8 020 €</b> Aide à 50 % = <b>8 020 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe B : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA DEMARCHE DE PROGRES

#### Action B.3 : NOUVEAUX INDICATEURS de PERFORMANCES MULTICRITERES

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<b>L'approche transverse et multicritères est aujourd'hui devenue indispensable</b> pour pouvoir tenir compte des différents critères clés qui font la qualité de l'élevage et des produits mais aussi de la performance globale des systèmes d'exploitation. Mais en même temps tout ceci est très exigeant et il est nécessaire de redonner aux éleveurs l'envie de poursuivre cette quête sans fin de progrès et d'amélioration continue.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Les efforts engagés ces 5 à 10 dernières années sont réels mais les résultats n'ont pas été évalués pour être partagés. L'objectif est de <b>relancer la motivation de tous</b> pour <b>poursuivre la démarche de progrès</b> notamment au regard des économies d'énergie, de la performance environnementale et alimentaire ...
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différente du bénéficiaire de la subvention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Mise en place et Suivi d'un groupe de 10 éleveurs volontaires TEMOINS - ENERGIE</b> (volailles et porcs) pour produire des références : diminution des GES – économie d'énergie – production d'énergie renouvelable – démarche qui sera pilotée et valorisée dans le cadre de la COP régionale FVB</li><li>- <b>NOUVELLES APPROCHES de la PERFORMANCE MULTICRITERES :</b> mise en place et test en région de démarches multicritères innovantes comme le ramassage des volailles – la déclinaison type CAP2ER en porc et volailles avec les instituts techniques auprès de 10 exploitations type élevage volailles ou porc et grandes cultures de l'outil diagnostic et de l'exploitation des données avec les éleveurs pour analyse et repérage des leviers d'amélioration possible.</li><li>- <b>Exploitation des données collectives</b> au bénéfice des acteurs de la filière régionale au niveau de « l'observatoire régional » actions D1 – D2 – D3</li></ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	ARIPORC – CRIAVI - UGPPC
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nombre d'exploitations suivies – nombre d'indicateurs et nombre de résultats - Fiches et documents de synthèse mises à dispositions des différents publics (éleveurs, techniciens, partenaires ...) - Mise en œuvre d'une coalition FVB – contribution à la COP régionale
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche – ARIPORC - CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat : les GP et OP et instituts techniques
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 87 200 €</b> 10 jours d'animation du groupe COP par an (mobilisation-échange-information) à 420 € max/j et 32 jours par an à 550 € max/j soit 128 jours de suivi technique énergie des élevages (récupération des données et compilation) et calcul des indicateurs avec les éleveurs pour analyse partagée.
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 43 600 €</b> <b>Aide à 50 % = 43 600 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires



## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe C : ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS MULTIPERFORMANTS

#### Action C.1 : AIDE à l'INVESTISSEMENT en ELEVAGE

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les exploitations doivent être performantes économiquement tout en répondant à la réglementation, aux marchés et aux attentes sociétales. <b>L'investissement bâtiment et ses équipements sont porteurs de solutions et facilitent ces changements</b> bénéfiques aux conditions de vie des animaux et au travail de l'éleveur en tenant compte aussi de la nécessité de limiter l'impact environnemental et du changement climatique.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Améliorer globalement l'efficacité de l'alimentation des animaux et l'autonomie alimentaire / Améliorer le bien-être animal / Permettre une évolution des systèmes de production / Garantir la BIOSECURITE de l'élevage/ Diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes.
<b>3. Contenu de l'action</b>	Il s'agit de soutenir pour les 3 espèces porcs, lapins et volailles les investissements : 1. en bâtiments neufs (terrassment, maçonnerie et coque), 2. ainsi que les équipements en bâtiments neufs ou rénovation visant à optimiser les 4 grands domaines qui impactent les qualités d'élevage : <b>protections sanitaires</b> d'élevage, <b>maîtrise de l'ambiance</b> des bâtiments, <b>qualité de l'alimentation</b> et enfin le <b>confort des animaux</b> (voir détails des équipements au tableau joint).
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Les éleveurs de porcs, volailles et lapins de la région Centre Val de Loire</b> adhérents à une OP/GP membres ou contributeurs directs au sein d'ARIPORC ou du CRIAVI ou participant à un des groupes de travail de l'axe B. (joindre l'attestation dans la demande)</p> <p><b>Un seul dossier par exploitation sera accompagné par le CAP Filière, sur la durée du CAP ; qu'il soit inférieur ou supérieur à 10 000 €HT.</b></p> <p><b><u>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT :</u></b> <b>la procédure CAPEX hors FEADER s'applique</b></p> <p><u>Taux de base d'aide publique</u> : 20 % <u>Bonifications</u> : + <b>15%</b> pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou + <b>10%</b> pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité ;</p> <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT :</u></b> Montant d'investissement éligible <b>plafonné à 130 000 € HT.</b></p> <p><b><u>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR (hors mise aux normes et hors CUMA)</u></b></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p> <p><u>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) :</u> 20% <b>+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires</b> : les jeunes agriculteurs ou les investissements des exploitations engagées en agriculture biologique <b>+ 10 %</b> pour les exploitations engagées dans un signe officiel de qualité <b>+ 10%</b> pour les priorités agroécologiques issues de l'analyse forces - faiblesses</p>

	<p>du programme de développement rural : opérations d'économie d'énergie (diagnostic énergétique préalable obligatoire) ou de réduction des intrants (hors investissements buses anti-dérives)</p> <p>+ 10% supplémentaires sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation doit être située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (Agence de l'Eau Loire-Bretagne : contrats territoriaux, Agence de l'Eau Seine-Normandie : Aire d'Alimentation de Captage)</p> <p><b>+ 10% pour les priorités régionales</b> issues des diagnostics de filières et de l'analyse forces - faiblesses du programme de développement rural : investissements des multiplicateurs de semences ou places d'engraissement supplémentaires bovin viande ou projets d'investissement de création ou de rénovation en élevage portés <b>par la filière viandes blanches.</b></p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type d'investissements soutenus</li> <li>- Nombre d'exploitations bénéficiaires</li> <li>- Montant des investissements réalisés</li> <li>- Montant des aides attribuées</li> <li>- Evaluation de l'Impact global pour la région</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viandes Blanches
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat : les GP - OP et CAs
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 40 M€</b></p> <p><b>soit 250 projets porcs et volailles</b> permettant aux éleveurs de s'installer, pérenniser leur système d'exploitation autour de l'élevage et notamment de s'engager dans des cahiers des charges plus exigeants, d'économiser de l'énergie et diminuer l'impact carbone, de construire et renouveler en partie le parc bâtiment ... tout en consolidant l'approvisionnement régional des entreprises aval.</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p>TOTAL : 2 M €</p> <p>Aide sollicitée = 2 000 000 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Fonds européens et Etat – Plan de Relance et PCAE – Autofinancement des bénéficiaires

ESPECES	INVESTISSEMENTS	DESCRIPTIFS
PORCS VOLAILLES LAPINS	BATIMENTS	Terrassement, maçonnerie, coque
	PROTECTIONS SANITAIRES	Sas, salle et quai d'embarquement, quarantaine, local d'équarrissage, aires dédiées et aires bétonnées, lavage et désinfection, système d'identification et traçabilité, équipements pour le ramassage et le conditionnement des œufs et des volailles ...
	AMBIANCE	Système d'Isolation, Ventilation, Chauffage et Eclairage
	ALIMENTATION	Fabrique d'aliment à la ferme, Stockage et Distribution d'aliment et d'eau
	CONFORT des ANIMAUX	Surface supplémentaire pour diminuer la densité, équipements spécifiques (case maternité liberté, perchoirs ...) alarmes, sols, pailleuses, brumisation, parcs extérieurs

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe C : ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS MULTIPERFORMANTS

#### Action C.2 : FONDS de GARANTIE de la FILIERE VIANDES BLANCHES

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>L'investissement en élevage est de plus en plus important quel que soit le projet (installation ou rénovation) et quel que soit la production (porc, volaille, chair ou reproducteurs, en qualité standard ou sous signe officiel de qualité). Aussi, les partenaires bancaires sont de plus en plus exigeants en termes de garantie et de caution. Pour éviter l'engagement financier (notamment de la famille), la filière s'est dotée avec l'aide de la Région d'un fonds de garantie spécifique géré par la SIAGI. Sur la période du CAP3G, le Fonds a facilité la réalisation de 40 projets s'élevant à plus de 13 millions d'euros avec une garantie proche de 8 M€ de prêt.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Il s'agit de faciliter l'accéder à l'emprunt pour l'éleveur ou futur éleveur en limitant les demandes de garantie du banquier (caution personnelle et familiale, hypothèque ...) tout en assurant l'accompagnement du porteur de projet nécessaire à sa réussite. L'objectif est d'accompagner 40 à 60 projets sur 4 ans.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>	<p><u>Le Fonds de GARANTIE :</u> Il permet une garantie de 75 % auprès de la banque pour un prêt plafonné à 300 K€. Les projets financés répondent aux objectifs suivants : <b>la création ou le développement d'élevage en porc ou volaille, la transmission reprise d'une exploitation avec un élevage viande blanche (à pérenniser), la mise aux normes</b></p> <p>Les investissements financés porteront sur les objets suivants :</p> <p><u>Pour la création ou le développement d'un élevage en porc ou volaille :</u> Constructions, travaux, Cheptel, Matériel d'exploitation ou roulant</p> <p><u>Pour la transmission reprise d'une exploitation avec un élevage viandes blanches à pérenniser :</u> Foncier bâti pour la reprise, Matériel d'exploitation ou roulant, Cheptel, Parts sociales</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les éleveurs bénéficiaires doivent être adhérents des organisations qui ont financé l'outil. Les dossiers sont transmis et instruits par la SIAGI à la demande du banquier de l'éleveur. Les dossiers sont étudiés par les 3 partenaires du Fonds pour un accord à l'unanimité.</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Type d'investissements soutenus, Nombre d'exploitations bénéficiaires, Montant des investissements soutenus et réalisés, Coûts à la charge des éleveurs -</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche
<b>8. Partenariat</b>	FDG = SIAGI, Conseil Régional, <b>AXEREA ET COOP DE FRANCE</b> , ARIPORC et CRIAVI - BANQUES mais aussi les OP et GP
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 1 500 000 €</b> 500 000 € de contribution pour chacune des parties, à savoir : La Région, La Profession et la SIAGI

<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Pour mémoire la subvention de 500 000 euros a été sollicitée dans le cadre du CAP 2G, un 1 <sup>er</sup> acompte de 50 %, soit 250 000 euros, a déjà été versé.
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe C : ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS MULTIPERFORMANTS

#### Action C.3 : FACILITER les INVESTISSEMENTS en AVAL

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La compétitivité de la filière nécessite d'engager des progrès à chaque maillon jusqu'aux consommateurs. Chacun contribue à l'amélioration qualitative des différents aspects qui font un bon élevage, un bon produit mais aussi à son prix. L'investissement en aval est donc important pour la pérennité de la filière régionale.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Les entreprises régionales, abattoirs, entreprises de découpe et de transformation des produits viandes sont mobilisées sur le projet régional. En amont, l'enjeu autour de l'élevage est d'assurer leur approvisionnement ce qui justifie leurs investissements pour capter la valeur ajoutée de la filière dans notre région.
<b>3. Contenu de l'action</b>	40 à 60 millions d'euros d'investissement sont prévus pour les 4 années à venir.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises AVAL de la région
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nombre d'entreprises concernées – Montant des investissements et nature – Impacts qualitatifs et quantitatifs sur la filière
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche - ARIPORC -CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	Filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 40 M€</b>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Plan de Relance abattoirs et Soutien des IAA Autofinancement des bénéficiaires

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe D : CONDUIRE LE PROJET REGIONAL FILIERE VIANDES BLANCHES

#### Action D.1 : RASSEMBLER LES INDICATEURS DURABILITE POUR PENSER AUTREMENT

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Savoir S'assurer et S'assurer de Savoir sont 2 dimensions incontournables pour conduire un projet de filière multi-espèces et multipartenaires Pour cela il est nécessaire de nourrir les bases nécessaires au développement d'une intelligence collective au sein de notre organisation filière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Avec la mobilisation de TOUS, l'objectif est de produire et rassembler progressivement les références, indicateurs, résultats d'études, enquêtes, tests, groupes d'échanges et de prises de paroles tant au niveau régional que la contribution au national ... et ainsi nourrir le QUESTIONNEMENT, la vision TRANSVERSE et la COMPREHENSION de tous. Il s'agit de faire naître un OBSERVATOIRE DURABILITE de la filière viandes blanches régionale.
<b>3. Contenu de l'action</b>	<p><b>L'objectif est de rassembler TOUS les éléments</b> pour nourrir la stratégie DURABILITE de la filière régionale à savoir les éléments économiques, sociaux et environnementaux. TROIS groupes de travail au sein de la FILIERE s'appliqueront à cette tâche et à son premier niveau d'exploitation.</p> <p><b>La première source de données</b> sera issue de l'élevage avec les indicateurs économiques compilés et analysés par les GP et OP et partenaires lors des actions engagées et notamment B1, B2 et B3 mais aussi C1, C2 et C3.</p> <p><b>La seconde source de données</b> sera le national, via les instituts techniques, les interprofessions, la recherche, la coopération ...</p> <p><b>La troisième source</b> sera le résultat de la conduite d'études, enquêtes et analyses propres à la filière viandes blanches régionale (notamment l'action D2).</p> <p><b>L'exigence de valorisation</b> c'est-à-dire, d'analyse et de partage des données pour les rendre accessibles et compréhensibles pour tous amènera progressivement le groupe de travail à définir les contours d'un outil adapté véritable OBSERVATOIRE DURABILITE de la FILIERE Viandes Blanches).</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	ARIPORC – CRIAVI - UGPPC – OP / GP / CAS
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Edition des résultats</b> avec diffusion large – éleveurs -entreprises – OPAR – élus – administrations – lycées ... pour partager les avancées et résultats du questionnement - diffusion sur le site elevageocentre.com</li> <li>- <b>émergence de problématiques régionales</b> qui pourront être accompagnés à travers l'action D2.</li> <li>- <b>Construction et rédaction d'un cahier des charges</b> pour la construction d'un outil OBSERVATOIRE REGIONAL DURABILITE (travail de questionnement qui quoi, ou quand comment ...)</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche – ARIPORC et CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	La Filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 89 280 €</b></p> <p>Constitution de 3 groupes de travail ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENTAL : 120 jours (10 participants x 3 groupes/an x 4 ans) X 550€ max/j = <b>66 000 €</b> - contributions d'experts : 24 jours (2 jours x 3 thèmes x 4 ans)</p>

	X 550 € max/j - <b>13 200 €</b> et Animation et mise en œuvre de l'action = 6 jours *420 € /j *4 ans = <b>10 080 €</b>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 44 640 €</b> <b>Aide à 50 % = 44 640 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe D : CONDUIRE LE PROJET REGIONAL FILIERE VIANDES BLANCHES

#### Action D.2 : EXPLORER LES QUESTIONS MAJEURES AU NIVEAU REGIONAL

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière a besoin de réponses à des problématiques spécifiques régionales qui ne sont pas étudiées dans les instances nationales ou des problématiques pour lequel la dimension régionale doit être prise en compte.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Pour comprendre et prendre des décisions, la filière a besoin d'éclairage sur des thématiques majeurs au regard des particularités de la région. L'objectif est de passer d'une approche et gestion individuelle de l'entreprise à une approche collective filière. Les études engagées viendront nourrir la réflexion professionnelle stratégique durabilité.
<b>3. Contenu de l'action</b>	Selon les besoins, la filière retiendra des projets d'études stratégiques qui feront l'objet d'un Appel à Projet qui seront sélectionnés ensuite par le comité de filière dans la limite des crédits alloués. Plusieurs thématiques sont pressenties notamment : la valeur ajoutée et la composition DES prix aux différents stades, l'impact de changement de pratiques sur la durabilité de la filière, la gestion des controverses autour de nos métiers.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Le porteur de l'étude – membre de la Filière Viandes Blanches – ARIPORC - CRIAVI
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Les résultats d'études sous forme de rapport détaillé mais aussi de fiches d'information pour diffusion plus large.
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche
<b>8. Partenariat</b>	La Filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 120 000 €</b> Réalisation des études par des prestataires soit un budget pour 3 ou 4 études à 30 000 ou 40 000 €.
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 60 000 €</b> <b>Aide à 50 % = 60 000 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires



**CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025**  
**Axe D : CONDUIRE le PROJET REGIONAL en FILIERE**

**Action D.3 : PARLER ELEVAGES – METIERS – PRODUITS en REGION**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière Viandes Blanches régionale est mal connue dans le monde agricole et de façon générale par les réseaux de distribution, par les consommateurs et par le grand public en général. Se faire connaître et reconnaître devient une urgence pour la filière et pour chaque entreprise de la filière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	La filière a pour ambition de faire connaître ses élevages, ses métiers et ses produits, ainsi que leurs grandes diversités sur l'ensemble du territoire régional.
<b>3. Contenu de l'action</b>	Participation et organisation d'évènements et de rencontres types Journées portes ouvertes, journées techniques régionales, forum pour installation/transmission, salons gastronomiques ou évènements culinaires autour de l'une des 3 thématiques ELEVAGES-METIERS-PRODUITS.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	L'organisateur du ou des évènement(s) – <b>sur projet et après validation</b> par la Filière Viandes Blanches – ARIPORC-CRIAVI
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	13 évènements Type d'évènement – nombre de visiteurs ou contacts – retour d'expériences qualitatifs (enquête et sondage auprès des participants).
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viandes Blanches – ARIPORC – CRIAVI
<b>8. Partenariat</b>	Filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 39 000 €</b> Chaque évènement est plafonné à un coût de 3 000 € (location/adhésion – frais facturés– intervenants et experts). Les projets sont à présenter à la Filière qui donnera son accord ou non en tenant compte de l'impact et des priorités avec 2 appels à projets par an.
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 19 500 €</b> Aide à 50 % = 19 500 € 1 évènement = 1 500 €
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025

### Axe D : CONDUIRE LE PROJET REGIONAL FILIERE VIANDES BLANCHES

#### Action D.4 : PARTAGER LES SIGNES DE PROGRES POUR MOBILISER

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Tout autant victimes et acteurs, le monde agricole est au cœur des enjeux du réchauffement climatique. C'est avec l'envie de contribuer au changement de pratiques aux côtés des autres secteurs d'activité de notre région, que la filière Viandes Blanches souhaitent s'inscrire dans l'esprit de la COP régionale.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	L'ambition est de mobiliser par l'illustration des changements possibles pour TOUS, éleveurs et entreprises partenaires de la filière sur les thématiques de l'énergie et de la protéine.
<b>3. Contenu de l'action</b>	En lien direct avec le groupe constitué dans l'action B3 autour des enjeux du réchauffement climatique mais aussi des progrès en élevage de façon plus large et dans les entreprises aval de la région, l'objectif est d'assurer le partage, la diffusion en interne auprès des éleveurs et agriculteurs, comme à l'externe (voisins, consommateurs et grands publics en région) des avancées possibles et de la nécessité de poursuivre la démarche de progrès engagé par tous.
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	ARIPORC et CRIAVI
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nombres d'évènements organisés pour diffuser les 1ers résultats obtenus Retour d'expériences – nbre de participants – moyens de diffusion -
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 - 2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Filière Viande Blanche
<b>8. Partenariat</b>	La Filière Viandes Blanches
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 56 160 €</b> Prestations et supports de communication : plan de communication/ vidéos / reportages / articles de presse / rdv à la ferme / visioconférences et webinaires ...) = 36 000 €– Animation et mise en œuvre 48 jours (12 jours x 420 € max/j x 4 ans) = 20 160 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 28 080 €</b> Aide à 50 % =28 080 €
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**CAP VIANDES BLANCHES 2021 - 2025**  
**Axe D : CONDUIRE LE PROJET REGIONAL FILIERE**

**Action D.5 : Développer une INTELLIGENCE COLLECTIVE FILIERE**

1. Contexte et problématique de la filière	La filière organisée autour des deux interprofessions se doit d'être au service des éleveurs et entreprises pour relever des enjeux complexes et transversaux qui vont au-delà de la vision d'un maillon ou d'un autre.
2. Objectifs de la filière	L'organisation FILIERE au niveau régional doit se doter progressivement de qu'on peut appeler une « intelligence collective ». L'avenir dépend de chaque individu mais aussi et surtout de ce qu'ils peuvent faire ensemble. Il s'agit pour les professionnels du comité de pilotage de se donner les moyens de prendre de la hauteur par rapport aux difficultés du quotidien pour conduire ce projet ambitieux, à savoir faciliter les transitions économiques, sociales et environnementales en cours dans notre filière.
3. Contenu de l'action	<p>Basée sur une confiance mutuelle à développer, la filière doit <b>apprendre ensemble</b> à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>relier et à analyser de façon transverse les problématiques</b> complexes liés au vivant,</li> <li>- <b>distinguer les causes, des effets</b> pour ne pas se perdre</li> <li>- <b>repérer les enjeux qui importent vraiment</b> pour identifier les bons leviers pour changer</li> <li>- <b>être en capacité de prévoir ou à défaut de préparer l'avenir</b> tout en acceptant une part importante d'incertitude c'est-à-dire en acceptant la scénarisation et l'évaluation des risques.</li> </ul> <p>Un des exemples de cette démarche est celle autour du ramassage des volailles. Parce que la région Centre Val de Loire a été la première à s'engager sur cette thématique difficile, elle témoigne du gain de maturité acquise lors de ce travail de réflexion en filière. C'est aussi le reflet de la difficulté de mettre en synergie le changement pour tous les acteurs en même temps. De même, <b>la conduite de toutes les actions de ce CAP doit développer ce savoir-faire ensemble de la filière.</b></p>
4. Bénéficiaire de la subvention	UGPPC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Carnet de bord du plan d'action (résultats combinés du suivi et de la mise en œuvre par action et de façon transverse Nombre de jour formation et nombre de participants
6. Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2024
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Filière Viande Blanche
8. Partenariat	La Filière Viandes Blanches
9. Coût total estimé	<p><b>TOTAL : 120 480 €</b></p> <p><b>Coûts formation et méthode</b> pour développer une « intelligence collective » = 60 000€ - PM financement formation - <b>Coûts de mise en œuvre et accompagnement des professionnels</b> = animation et mise en œuvre de la méthodologie participative : faire le lien systématique avec chaque enjeu, chaque action du CAP et la stratégie filière - mettre en œuvre des nouveaux</p>

	<p>outils de mobilisation (1 rdv mensuel du Comité FVB - 1 rdv mensuel avec le responsable administratif et professionnel - 1 note aux membres du COPIL ...)=36 jours / an d'animation x 420 € max/j soit 144 jours sur les 4 années x420€ max/j soit 60 480 € assurées par l'UGPPC</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 30 240 €</b> Aide à 50 % =30 240 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Autofinancement des bénéficiaires et Fonds Formation</p>

**FICHE D'ANALYSE DU CONTRAT DE FILIERE « CAP VIANDES BLANCHES 4G » 2021/2025  
au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

<b>Rappel : définition de l'agro-écologie</b>		
<p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère : Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p>		
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>	
<b>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux</u> de la filière</b>	Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique	Oui avec 3 axes concernés sur 4 Axe B – Poursuivre et intensifier la démarche de progrès Axe C - Accompagner les investissements multiperformants Axe D – Conduire le projet régional en filière
<b>2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions : analyse des types d'actions favorables à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</u></b>	favoriser l'approche système de l'exploitation agricole	B.3. Nouveaux indicateurs de performances multicritères D.1. Rassembler les indicateurs durabilité pour penser autrement D.2. Explorer les questions majeures au niveau régional
	valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs	A.1. Définir un cadre régional B.2. Bonnes pratiques – cahier des charges et chartes D.1. Rassembler les indicateurs durabilité pour penser autrement D.4. Partager les signes de progrès pour mobiliser D.5. Développer une intelligence collective filière
	favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution	C.3. Investissement aval en région D.2. Explorer les questions majeures au niveau régional D.3. Parler élevage- métiers - produits
	améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)	A.4. Développer la gestion des ressources humaines C.1. Aide à l'investissement en élevage C.2. Fonds de garantie de la filière viandes blanches
	conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	B.1. Appui technico-économique et références régionales B.2. Bonnes pratiques – cahier des charges et chartes
	accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	C.1. Aide à l'investissement en élevage
	encourager l'agriculture biologique	B.1. Appui technico-économique et références régionales C.1. Aide à l'investissement en élevage
	encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui	C.1. Aide à l'investissement en élevage

	diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	D.1. Rassembler les indicateurs durabilité pour penser autrement D.4. Partager les signes de progrès pour mobiliser
	réduire l'utilisation des phytosanitaires	
	diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	B.1. Appui technico-économique et références régionales
	permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	NC
	développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	NC
	sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	NC
	encourager l'apiculture	NC
<b>3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière</b>	le projet global est agro-écologique	Oui
	des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	70 % du CAP
	des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	C.1. Aide à l'investissement en élevage
<b>4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique</b>		non
<b>Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :</b> <b>Dans le cadre de ce CAP 4G, la filière propose des actions innovantes comme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'un cadre régional partagé pour assurer un accompagnement structuré et durable de l'ensemble des porteurs de projets : installation, transmission, amélioration, rénovation, extension et diversification. Cela implique une coordination des interventions (chambres, banques, centre de gestion, OP, ...) mais également un suivi des conseils réalisés afin d'évaluer le travail mené et favoriser le partage d'expérience,</li> <li>- L'approche transverse et multicritères des exploitations afin de proposer des leviers pertinents aux exploitations et favoriser leur durabilité économique, sociale et environnementale,</li> <li>- La volonté de créer un observatoire régional de durabilité de la filière,</li> <li>- L'engagement de la filière dans un dialogue sur l'élevage, le métier et les produits</li> <li>- Le souhait de la filière de développer une intelligence collective.</li> </ul>		

**BUDGET PREVISIONNEL CAP VIANDES BLANCHES 4EME GENERATION**

sous action	Bénéficiaire	coût max	Taux (% ou Hors CAP)	aide région	Ft	I	
<b>axe A – Accompagner les éleveurs dans leur projet</b>		<b>143 725</b>		<b>60 863</b>	<b>60 863</b>	-	
action A1 - Définir une cadre régional	Pilotage de l'action-Groupes techniques- Prestation informatique	OP GP CAs UGPPC	37 160	50%	18 580	18 580	
action A2 - Définir un plan de développement régional adapté au porc	Pilotage de l'action - Groupes techniques / professionnels - mise en œuvre des outils à mettre en œuvre comme l'étude TEEP avec IFIP - résultat = un plan de développement PORC	GP UGPPC	33 080	50%	16 540	16 540	
action A3 – Accompagner la transmission/installation	Sur la base d'un repérage des éleveurs par les OP/GP conseils transmission auprès de 25 éleveurs	OP GP CAs	51 485	50%	25 743	25 743	
action A4 – Développer la gestion des ressources humaines	Conseils en Ressources Humaines auprès des éleveurs	CAs	22 000	pm			
<b>axe B – poursuivre et développer la démarche de progrès</b>		<b>5 415 320</b>		<b>67 660</b>	<b>67 660</b>	-	
action B1 – Appui Technico-économique et Références régionales	Appui Technico-économique auprès des éleveurs	OP GP	5 280 000				

	Animation d'un groupe technique régional pour collecter des indicateurs issus des OP/GP, traiter les données et produire des références régionales qui seront analysées dans le volet économique de l'observatoire DURABILITE de la FVB régionale	OP GP et CAs volontaires UGPPC	32 080		16 040	16 040	
action B2 – Bonnes pratiques - cahier des charges - charte	Animation d'un groupe technique régional pour développer, suivre et faire savoir les avancées en termes de bonnes pratiques et les chartes (par exemple ramassage et ou Le Porc français)	ARIPORC CRIAVI UGPPC	16 040	50%	8 020	8 020	
action B3 – Nouveaux indicateurs de performances multicritères	10 jours d'animation du groupe COP par an (mobilisation-échange-information) et 32 jours par an de suivi technique énergie des élevages (récupération des données et compilation) et calcul des indicateurs avec les éleveurs pour analyse partagée.	ARIPORC - CRIAVI - UGPPC	87 200	50%	43 600	43 600	
<b>axe C – accompagner les investissements multiperformants</b>			<b>85 000 000</b>		<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
action C1 – aide à l'investissement en élevage	250 projets d'élevage	éleveurs de la FVB	40 000 000		2 000 000		2 000 000
action C2 – fonds de garantie de la filière viandes blanches	Accompagner 12 M€ d'investissement et suivi des projets en lien avec les partenaires	éleveurs de la FVB	0	50%	0		
action C3 – Faciliter les investissements en aval	Faciliter 45 M€ d'investissement en aval	entreprises aval	45 000 000				
<b>axe D – conduire le projet régional de la filière viande blanche</b>			<b>424 920</b>		<b>182 460</b>	<b>182 460</b>	<b>-</b>



action D1 -	<b>rassembler TOUS les éléments DURABILITE de la filière régionale POUR penser autrement</b>	ARIPORC UGPPC GP OP Cas	89 280	50%	44 640	44 640	
action D2 – Etudes stratégiques régionales	répondre aux problématiques régionales	ARIPORC CRIA VI	120 000	50%	60 000	60 000	
action D3 – Parler Elevages - Métiers - Produits en région	organiser des évènements pour partager les valeurs métiers	ARIPORC CRIA VI GP OP Cas	39 000	50%	19 500	19 500	
action D4 – Partager les signes de progrès pour mobiliser	en lien direct avec les actions B1-B2-B3 faire savoir et partager les résultats encourageants pour mobiliser les éleveurs et informer le grand public régional	ARIPORC CRIA VI UGPPC	56 160	50%	28 080	28 080	
action D5 – Développer une intelligence collective filière	investir dans la formation des professionnels pour développer l'approche collective et l'envie de conduire une stratégie de changement	ARIPORC CRIA VI UGPPC OP GP	60 000	pm			
	animation et mise en œuvre de la méthodologie participative : faire le lien systématique avec chaque enjeu, chaque action du CAP et la stratégie filière - mettre en œuvre des nouveaux outils de mobilisation (1 rdv mensuel du Comité FVB - 1 rdv mensuel avec le responsable administratif et professionnel - 1 note aux membres du COPIL ...)	UGPPC	60 480	50%	30 240	30 240	
			coûts		aide région	fonctionnement	investissement
			<b>90 894 685,00</b>		<b>2 310 983</b>	<b>310 983,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

**RECAPITULATIF**

<b>Ligne budgétaire Région</b>			
AE 2014 1277	Animation	<b>237 660 €</b>	<b>F</b>
AP 2014 1265 (PCAE) et AP 2014 1353 (CAPEX)	Investissements	<b>2 000 000 €</b>	<b>I</b>
AE 2016 1643	Promotion	<b>47 580 €</b>	<b>F</b>
AE 2014 1268	Installation	<b>25 743 €</b>	<b>F</b>
	TOTAL	<b>2 310 983 €</b>	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	<b>310 983 €</b>	
	TOTAL INVESTISSEMENT	<b>2 000 000 €</b>	